



ANNEXE 2 - PRINCIPES APPLICABLES AUX PARTENARIATS ET AU MÉCÉNAT

Festival de cinéma « Piazz'à u Filmu » – Édition 2026

La présente annexe définit les principes encadrant les relations entre la Commune de Portivechju et les partenaires ou mécènes du festival « **Piazz'à u Filmu** ».

Article 1 – Indépendance de la programmation

La Commune de Portivechju demeure seule responsable de la définition, de l'organisation et de la programmation artistique, culturelle et événementielle du festival.

Les partenaires et mécènes ne disposent d'aucun droit d'intervention dans les choix artistiques, la sélection des œuvres, des invités ou des intervenants.

Article 2 – Respect de l'image de la Commune

Les partenariats et actions de communication réalisés dans le cadre du festival doivent être compatibles avec les missions de service public exercées par la Commune ainsi qu'avec les valeurs qu'elle porte.

La Commune se réserve le droit de refuser tout partenariat susceptible de porter atteinte à son image, à l'ordre public ou à l'intérêt général.

Article 3 – Utilisation des signes distinctifs

L'utilisation du nom, du logo ou de l'identité visuelle du festival ou de la Commune est strictement limitée aux conditions prévues par les conventions signées entre les parties.

Toute utilisation non prévue devra faire l'objet d'une autorisation préalable de la Commune.

Article 4 – Égalité de traitement

Les contreparties accordées aux partenaires sont exclusivement celles correspondant au niveau de partenariat défini dans la grille approuvée par le Conseil municipal.

Aucune contrepartie supplémentaire ne pourra être accordée sans décision expresse de la Commune.

Article 5 – Mécénat

Les conventions de mécénat sont conclues dans le respect des dispositions fiscales applicables.

Les éventuelles marques de reconnaissance accordées aux mécènes demeurent limitées et ne peuvent constituer une prestation publicitaire.

Article 6 – Respect des valeurs du festival

Les partenaires et mécènes s'engagent à respecter les valeurs de pluralisme, de liberté de création, de respect des personnes et de neutralité portée par le festival.